

Vos questions / nos réponses

## Statut légal de la salvia

Par [Profil supprimé](#) Postée le 07/04/2019 16:48

Bonjour,

La salvia divinorum ( sauge des devins) est-elle légale en France ? Cette plante est elle réglementée ? À t'on le droit d'en posséder à titre ornemental ?

Merci de votre réponse

---

**Mise en ligne le 10/04/2019**

Bonjour,

Vous souhaiteriez avoir des éléments d'informations sur la plante Salvia Divinorum. Sa détention est interdite en France et par conséquent sa consommation.

Vous trouverez les éléments législatifs mais également diverses informations sur les risques liés à la consommation de cette plante dans notre fiche produit, dont vous trouverez le lien en fin de réponse.

Bien cordialement.

---

**En savoir plus :**

- [Fiche sur la salvia divinorum](#)